



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

PRESENTATION DU RAPPORT DES SERVICES DE L'ETAT - CONSEIL DEPARTEMENTAL-23 juillet 2015

Discours de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service,

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier de votre accueil dans cet hémicycle. Depuis ma prise de fonction le 4 mai dernier, c'est la première fois que j'ai l'honneur de m'exprimer devant vous, de vous faire part de mes priorités, de mes préoccupations pour lesquelles j'estime qu'un travail en profondeur doit être accompli

Je souhaite donc profiter de cette occasion pour saluer les nouvelles et nouveaux élu(e)s qui siègent au sein d'une assemblée désormais paritaire, même si, avec un grand nombre d'entre eux, les services de l'Etat ont déjà eu l'occasion de travailler.

Au-delà de cet exercice de présentation du rapport d'activité des services de l'Etat, certes rituel, mais essentiel, qui vous rend compte des axes et des effets de la mobilisation continue des services et agents de l'Etat, j'ai plaisir à cette rencontre qui doit être un moment d'échange, de confiance mutuelle dans l'exercice de nos missions respectives.

Je veux donc vous remercier, Monsieur le Président ORLANDI, pour la qualité des relations nouées avec l'ensemble des élus de votre collectivité, comme avec vos collaborateurs : mes collègues sous-préfets, les directeurs et chefs des services déconcentrés, peuvent témoigner de cette relation étroite, confiante et constructive et par là même fructueuse.

De ce rapport d'activité, qui est un document de synthèse, j'ai choisi de développer trois axes principaux :

I-la protection des populations dans toutes ses dimensions

II-le soutien de l'activité et le développement apporté par l'Etat

III-l'Etat dans le département, en tant que service au public moderne et accessible

I- Sécurités publique, civile et sanitaire : la protection publique dans toutes ses dimensions

I-1 Sécurité publique

Tout d'abord la sécurité publique dont chacun a en tête l'importance eu égard au contexte international et aux événements dramatiques que notre pays a traversé depuis le début de cette année.

Mission régalienne par excellence, la sécurité est le premier des droits, dont le respect permet également le développement économique et social. Personne n'oublie que la sécurité est le préalable à l'exercice des libertés. Elle en est le garant.

En 2014, le fait majeur est caractérisé, grâce à la mobilisation des services de l'Etat par la diminution de la délinquance, une diminution qui est importante – 15 % pour la violence et de – 24 % pour les cambriolages.

Notre département, connaît en effet globalement une baisse significative des faits délictueux, avec une diminution de 7,1 % des atteintes aux biens et une stagnation des atteintes aux personnes grâce à une implication constante des forces de l'ordre dont je tiens à saluer l'engagement et l'efficacité, et qui ont su, dans le prolongement du plan de lutte mis en place par le Gouvernement à l'automne 2012, faire évoluer leurs méthodes et accentuer la coordination entre les services. La lutte contre la grande criminalité et le crime organisé aura porté ses fruits.

Ce constat ne doit pas nous amener à baisser notre garde, au contraire, comme les récents événements l'ont rappelé. Sur la région, je rappelle qu'on dénombre à ce jour en 2015, 6 homicides et 13 tentatives, pour 8 et 10 en 2014.

Dans ce domaine, je tiens à souligner, en parfaite harmonie avec le procureur de la République, des mesures fortes ont été prises encore récemment pour apporter des réponses concrètes aux problèmes qui préoccupent nos concitoyens. J'en citerai 2 :

un plan d'action efficace a été mis en place en janvier contre les feux de véhicules qui étaient en recrudescence. Grâce à lui, et aux résultats obtenus par la police et la gendarmerie, ce phénomène semble désormais davantage maîtrisé.

Je citerais également les moyens qui sont déployés pour intensifier la répression des trafics de stupéfiants dans tout le département y compris dans les zones rurales, qui seront renforcés en particulier cet été, et à l'occasion des diverses manifestations festives programmées.

Mais en la matière il faut toujours rester prudent et vigilant.

De même, le nombre d'homicides et de tentatives sont en légère baisse, comme je l'ai rappelé. Et je ne peux manquer, devant votre assemblée, d'avoir une pensée émue pour Jean LECCIA et adresser à sa veuve ma sympathie et mon soutien..

Au-delà de la lutte contre la délinquance et la criminalité, la sécurité routière est, pour moi, une priorité, pour lutter contre ces drames vécus encore récemment dans notre département.

Le bilan de l'année 2014 en Haute-Corse est encourageant avec une baisse du nombre d'accidents mortels pour retrouver le chiffre de 2011, mais l'intransigeance des services demeure indispensable.

Vous avez tous, bien entendu, noté avec tristesse ces accidents terribles qui ont fauché de jeunes vies au dernier trimestre 2014, et que, depuis début 2015, le nombre de ces accidents mortels a augmenté fortement et touchent toujours nos jeunes. 15 personnes ont perdu la vie en 2015. Cela est inacceptable.

Pour autant au global, le nombre d'accidents et de blessés hospitalisés est en baisse, ce qui démontre, s'il le fallait encore, l'efficacité des actions de prévention et de répression en la matière :

Contrôles banalisés, répression accrue de l'usage des téléphones et oreillettes au volant, ciblage des actions de contrôle aux abords des établissements festifs, tous les outils à ma disposition seront employés pour réduire la mortalité sur nos routes. Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous et votre volonté de modifier les comportements à risques.

A chaque fois que je le pourrai, si les faits sont avérés, je ferai fermer les établissements festifs qui seront à l'origine de l'alcoolisation excessive des conducteurs, et donc des accidents.

Je me réjouis du partenariat que nous nouons, Monsieur le Président, en faveur de la sécurité routière : la participation du conseil départemental aux Enquêtes comprendre pour agir -ECPA- , qui a été signé hier, la sécurisation des infrastructures routières, notamment par le biais du produit des amendes de police, sont à mettre à votre crédit. Je sais votre engagement et votre détermination.

Enfin, je suis conscient que la sécurité des locaux que nous partageons ici à Bastia, est parfois mise à mal par des manifestations de voie publique qui dégénèrent, comme cela fut le cas en décembre 2014 et en avril

dernier. J'ai commandé une mission pour identifier les vulnérabilités en cause, et y apporter les solutions adéquates.

I-2 Sécurité civile, une mobilisation qui concerne toute l'île

Je voudrais également, sur ce chapitre de la sécurité, dire un mot de la sécurité civile et de la prévention des risques.

Pas une commune en Haute-Corse n'est pas concerné par un risque au moins.

Comme vous le savez, ce département est l'objet d'une multiplicité de risques, technologiques, naturels et autres, sachant que sur 236 communes, 70 communes sont couvertes par un PPR (plan de prévention des risques) en cours ou approuvé.

J'ai donc décidé de mobiliser les services de l'Etat et ses partenaires pour réduire ces risques, et d'en faire une priorité d'action.

A cette fin, j'ai réuni le conseil départemental de sécurité civile en avril 2015. Les services de l'Etat vont continuer en 2015 le travail engagé dans ce domaine essentiel qu'est la prévention des risques tant, bien sûr, pour la sauvegarde des vies humaines, que pour la préservation des activités économiques.

Ainsi, la prévention des risques, et je souhaite appeler vivement votre attention sur ce sujet, doit donc être une des préoccupations permanentes et fondamentales des élus dans la plupart de vos domaines d'activité :

- dans la planification en matière d'urbanisme,
- lors de l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation du sol,
- dans le suivi des établissements recevant du public,
- dans l'établissement des plans communaux de sauvegarde,
- dans la participation, de façon générale, à l'élaboration des plans incontournables contre les phénomènes d'inondation, de submersion marine, technologiques ou encore de mouvements de terrain.

Ce travail de planification, pour lequel les services de l'Etat (DDTM, DREAL, SIDPC) sont bien évidemment à vos côtés, est essentiel. Lui seul permet de maîtriser les risques et, le jour venu, d'y faire face avec efficacité. Soyez assuré de ma mobilisation et de ma volonté. J'ai signé hier les nouvelles dispositions ORSEC du département. Une 1ère depuis 1991.

Le territoire départemental a ainsi été soumis en novembre 2014 à des événements climatiques à caractère quinquennal

C'est dans ce type de catastrophe que les dispositions de prévention des inondations et d'organisation des communes ou communauté de communes garantissent, en complément et en synergie de l'action des services de l'Etat, la sauvegarde des vies et des activités.

Le dispositif national d'aide aux collectivités locales a été activé, au-delà de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les assurances de particuliers. La période de remise en état des routes doit être l'occasion de tirer les conséquences de cet événement, ainsi que de manière globale de toutes les crises, pour nous préparer à l'avenir.

En matière d'intempéries, le soutien financier de l'Etat aura été complet. Ainsi pour 2014 le soutien financier de l'Etat au conseil départemental a été de 310 000 € (pour un montant de 1 238 484 € de travaux soit 25 % de ce montant) pour les intempéries de novembre dernier.

Eu égard aux précédents, j'en appelle donc à chacun de vous pour diffuser le message de l'importance des plans communaux de sauvegarde, qui sont au final les dispositions Orsec d'une commune ou une communauté de communes, qui sont encore insuffisamment développés dans le département : il en faudrait obligatoirement pour les 73 communes à risques, nous n'en avons que 14.

Mes services sont à votre disposition, et à celle de tous les élus qui souhaiteraient se doter de cet outil indispensable pour gérer des crises.

Je veux souligner ici le gros travail réalisé en 2014 par les services de l'Etat (DDTM et DREAL) sur les plans de prévention du risque inondation (PPRI) avec le lancement ou la révision de nombreux dispositifs, et sur les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) avec 4 PPRT dont l'état d'avancement est clairement positif, car l'ensemble des établissements classés SEVESO seront bientôt couverts par un plan avant 12 mois.

Dans chacune de ces démarches, les élus sont associés au plus près. Trois enquêtes publiques vont d'ailleurs être lancées cette année.

Je ne peux bien sûr ignorer, devant votre assemblée, la prévention des incendies de forêts, dans lesquels le Conseil départemental prend une part et je veux vous remercier de cet engagement, tout comme les services de l'Etat, et en particulier la DDTM, qui sont naturellement très investis, avec la mise en place, renouvelée chaque année, des moyens indispensables relevant d'un dispositif opérationnel national, aux côtés des unités du Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Corse, dont je veux saluer le professionnalisme, .

Les feux de forêts l'an passé ont détruit plus de 2000 hectares cumulés, malgré les efforts remarquables consentis par les sapeurs-pompiers du SDIS conduits par le colonel Charles Baldassari, les sapeurs-forestiers du département, les unités de sécurité civile de Corte, et les moyens aériens de la sécurité civile qui n'ont pas compté leurs efforts, et dont la coordination est remarquable.

M le ministre de l'Intérieur est venu s'assurer que le dispositif était en plan. Espérons que l'été sera en matière de feux de forêt clément.

Enfin, je rappelle qu'une politique volontariste en matière de mise aux normes des établissements recevant du public, au nombre de 2 650 sur le département, doit être menée. 1/3 des ERP sont sous avis défavorables

Il revient en effet aux maires, sur la base de l'avis technique remis par la commission de sécurité, d'exercer la police administrative.

J'ai demandé à mes services d'organiser cette année des réunions pour accompagner les maires dans cette mission. Mais d'ores et déjà, mes services ont saisi directement certaines collectivités, d'abord les plus importantes, pour appeler leur attention sur les ERP frappés d'un avis défavorable, toujours dans cet esprit d'appui aux collectivités, mais un appui obligeant chacun à une résolution des problèmes.

I-3 Sécurité sanitaire

Enfin, je souhaitais ici saluer les efforts des services de la Direction de la cohésion sociale et de celle des territoires et de la mer en matière de prévention des risques sanitaires, qui au cours de 2014 ont été forts nombreux et menacent parfois des activités économiques essentielles de notre département, telles la tuberculose bovine, la fièvre catarrhale, la xylella, le capricorne asiatique ou le cynips du châtaignier.

Devant tous ces dangers, l'action des services de l'Etat a donné lieu à des actions énergiques pour la protection animale et végétale.

Ainsi, en ce qui concerne par exemple la Xylella, les services de la DDCSPP, en partenariat avec les douanes, la police et la gendarmerie, ont organisé 125 contrôles sur le port, qui ont donné lieu à 3 refoulements et 14 destructions de plantes.

II-SOUTIEN DE L'ACTIVITE

Le soutien de l'activité est le second axe que je souhaite développer :

2014 a été sans conteste une année difficile pour toute l'île, mais plus particulièrement pour certains secteurs, le secteur agricole, celui du BTP et celui de l'hôtellerie notamment.

L'Etat aura été très présent dans ces dossiers, soucieux d'aider les secteurs en difficultés.

II-1-le secteur agricole :

En matière agricole, je rappellerai ici que le montant des aides de la PAC a été de 20 millions pour 1085 exploitants.

La réforme de ce dispositif opérée récemment a été favorable à la Corse, avec une revalorisation importante des droits, le montant annuel versé en région Corse du premier pilier de la PAC passant de 16 M€ à 27 M€.

Les jeunes agriculteurs, dont la situation reste délicate, ont reçu une réponse récemment du MAAF, et ont perçu en 2015 pour l'année 2014 1 416 000 €.

L'Etat fournit également un effort non négligeable dans le domaine des calamités agricoles, car là aussi l'année a été difficile et le soutien nécessaire.

Les agriculteurs ont reçu en 2014 le solde des aides des problèmes rencontrés en 2013 :

-les pertes de récoltes sur clémentiniers suite aux intempéries de mars 2013 (55 dossiers pour 1 157 176 .34 €),

-les pertes de récoltes sur amandes suite aux intempéries de mars 2013 (24 dossiers pour 472 899.41 €)

et au titre des calamités agricoles de 2014, le montant non définitif puisque certains dossiers sont en cours d'instruction, mais chacun d'entre vous n'ignore pas que la situation a été reconnue par le ministère et que les dossiers vont donc pouvoir être instruits postérieurement.

-les pertes de fourrages et d'olives suite à la sécheresse de 2014 qui a permis de dégager une enveloppe de 1.065 M€.

-les pertes de fonds (terres végétales, arbres,...) suite aux inondations du 28 novembre 2014 qui ont permis de dégager 800 k€.

II-2-l'activité économique et en particulier le secteur du BTP :

L'activité économique et en particulier le secteur du BTP mérite qu'on s'y attarde un peu.

En 2014, l'activité a été étale avec un recul dans le secteur du BTP sur tous les segments de la construction, le chiffre d'affaire du secteur connaissant un repli amplifié par rapport à 2013.

Devant cette situation, le gouvernement n'est pas resté inactif et a mis en œuvre de multiples actions, que j'ai eu l'occasion d'exposer le 18 mai dernier devant les acteurs du secteur BTP mais aussi le 30 juin dernier devant l'assemblée générale de la CCI pour l'ensemble des acteurs économiques :

Avec le CICE et le crédit d'investissement spécifique à la Corse, ce sont aussi des dispositifs propres à la Corse, qui permettent d'injecter, près de 40 M euros par an en moyenne dans l'économie.

Mais le soutien à l'activité passe aussi par le soutien des collectivités.

En ce qui concerne les dotations aux collectivités, un chiffre est à retenir, qui va, je le sais, à l'encontre du sentiment général : Les dotations n'ont baissé « que » de 1,3 %, et restent à des niveaux relativement importants :

- DGF/DGD/Compensation de la fiscalité, c'est au total 178 135 000 € qui ont été versés en Haute-Corse, tandis que l'augmentation de la DETR a progressé de 50 % en 2015 en Haute-Corse, alors qu'elle ne s'est accrue que de 25 % sur l'ensemble du territoire national (en moyenne 70 dossiers).

- DGE et DETR, qui sont des dotations en investissement, atteignent globalement un montant de 5 500 000 €

En plus de ce financement, l'apport du Contrat de projet Etat / Région est important, mais aussi celui des crédits FEDER, lui aussi essentiel, car ceux-ci auront représenté, sur la région, 5,5 millions en 2014 pour 30 dossiers, tandis que la 3ème vague du PEI porte sur 537 millions d'euros. Les crédits sectoriels viennent compléter bien sûr ce rapide panorama des aides de l'Etat.

Conjoncturelle et liée à la période particulière de l'été dernier, il m'apparaît aussi utile de rappeler la mesure d'allègement des cotisations patronales arrêtée par le Premier ministre le 10 juillet dernier qui a représenté une trentaine de millions d'euros pour près de 2.200 entreprises sur l'ensemble de la région relevant des cinq secteurs touchés par la grève de la SNCM.

Mais par-delà les chiffres, il faut être attentif à la situation des collectivités, disparate selon les secteurs. Un suivi de celle en difficulté est assuré par la préfecture et la DDFIP.

III-3-Contrôle de légalité : une sécurisation juridique des actes dans le respect de la loi

Intégrer ce volet dans le soutien de l'activité économique n'est pas curieux, car l'activité et son développement ne peuvent se réaliser que dans un cadre juridique conforme aux lois et dont l'assise juridique est claire.

En matière de contrôle de légalité, les services de l'Etat sont, bien entendu, soucieux du droit mais aussi à l'écoute et au service des collectivités locales

Je note en 1^{er} lieu une progression du nombre d'actes (+20%- de 17 600 à 20 300), et par conséquent une hausse du nombre de contrôle. Ainsi le doublement du volume des lettres d'observations (de 360 à 720), et l'augmentation du nombre des demandes de retraits ont été constaté.

De façon générale, l'activité contentieuse a fait l'objet aussi d'une hausse, dans laquelle la position des services de l'Etat a été régulièrement confirmée par les juridictions (dans plus de 80 % des cas).

En matière d'urbanisme, j'appelle votre attention sur la nécessité d'améliorer la situation. L'exigence du respect de la loi ne se démentira pas mais dans le cadre d'une action pédagogique et de conseil privilégiée en amont : le principe de l'Etat sera :

« Conseiller en permanence, prévenir chaque fois que c'est possible, sanctionner uniquement quand c'est nécessaire ».

Je veux donc continuer de favoriser une doctrine égale sur tout le territoire départemental, avec des modalités de contrôle communes avec une définition claire de la ligne de conduite, et appeler d'ailleurs votre attention sur les évolutions nationales, avec la loi NOTRE, qui vont transférer les permis de construire au niveau intercommunal en 2017.

L'attention des élus à la bonne application des textes, leur connaissance précise des règles méritent d'être soulignées.

En matière de respect du domaine public maritime, je note avec satisfaction une amélioration sensible. En 2014, 13 procédures contentieuses contre 33 en 2013, avec en outre une division par 2 des mises en demeure, la destruction de 3 établissements sur les territoires des communes de Borgo, Cagnano et Belgodère.

J'insiste devant vous sur le caractère stratégique de la planification en matière d'urbanisme à travers laquelle les élus organisent et maîtrisent le développement des territoires.

Sans elle, le territoire pourrait être condamné à subir le développement désordonné d'initiatives privées, sources de difficultés et de tensions faute d'équipements publics adaptés et organisés.

C'est pour ces raisons que le contrôle de légalité, opéré par les services de la DDTM en ce qui concerne l'urbanisme, sera toujours réalisé avec sérieux et discernement ; L'action des services de l'architecte des bâtiments de France est aussi à relever, car il participe bien sûr au respect de la loi, mais aussi au maintien de la cohérence de nos paysages. Il travaille à des éléments de doctrine. Le principe émis précédemment a toute sa dimension.

Je vous confirme ici que si la négociation et la discussion est toujours privilégiée, cela n'enlèvera rien à la détermination et à la fermeté des services de l'Etat ;

IV-4-Un engagement au service de l'emploi et de l'économie

La situation de l'emploi, la fragilité du tissu des entreprises et la précarité dont souffre une part trop importante de la population du département, nécessitent aussi une attention forte de l'Etat et des collectivités.

S'agissant de l'emploi, face à une augmentation constante du chômage depuis 2013 (10,6% de demandeurs d'emploi aujourd'hui), soit la progression la plus rapide des régions métropolitaines, l'Etat propose plusieurs dispositifs par l'intermédiaire dynamique de l'unité territoriale de la DIRECCTE :

-les emplois d'avenir qui a bénéficié à 252 jeunes

-les contrats uniques d'insertion (CAE 797 contrats pour 4 407 000 € et CIE 97 contrats pour 367 951 €)

-la garantie jeune dont 195 jeunes ont bénéficié

en tout près de 1500 personnes concernées

La lutte contre le travail illégal a conduit l'inspection du travail à réaliser 567 contrôles avec l'établissement de 38 procédures pénales. Cette action contribue, aussi, à rétablir le marché de l'emploi.

Enfin, la cohésion sociale est une préoccupation commune de nos services, qui s'exprime à travers plusieurs volets dont le logement, qui est l'une des premières préoccupations de la population.

L'Etat mobilise des moyens significatifs (en moyenne 10.000 euros par logement social créé en 2014, contre moitié moins sur le continent). Mais cette dynamique doit être aussi portée par les collectivités, seules à même de faire émerger des projets, en lien avec les bailleurs sociaux.

Les actions du PRU (45 opérations dont 25 ont été soldées sur la période 2006/2014), le PRIR (projet de renouvellement urbain d'intérêt régional) retenu en décembre 2014 et la résorption de l'habitat insalubre (ces 3 volets au global représentent près de 26M€de mobilisés) illustrent l'ampleur des efforts en cours, mais montrent aussi les besoins.

Un contrat de ville intercommunal doit voir le jour pour l'agglomération bastiaise. Nous nous y emploierons avec une ardeur qui renvoie aux enjeux qu'il concerne. Sans dévoiler son contenu, il doit montrer par les champs qu'il couvre, par les process privilégiés, l'ambition qui s'attache à cette problématique (3 M€/an).

III l'Etat dans le département

Le 3ème axe porte sur l'Etat en tant que service public mais aussi au service du public.

L'Etat moderne est plus accessible, et organise ses actions suivant les principes suivants :

proximité / lisibilité / neutralité / exemplarité / efficacité

Les services que je dirige sont actuellement engagés dans un travail de fond sur d'une part l'adaptation des locaux, notamment rendus plus accessibles conformément aux dispositions réglementaires, et d'autre part la refonte des méthodes et outils de travail.

En matière de process de travail, la reconnaissance des efforts des agents de l'Etat a été récompensé par l'acquisition d'une certification qualipref qui positionne les services de délivrance de titres dans le peloton de tête des préfectures. Cette certification n'est pas un but, c'est un encouragement.

Parallèlement, le développement des mutualisations va s'accroître pour favoriser les économies de fonctionnement. Le maintien et la réduction des dépenses publiques sont à ce prix.

C'est une réflexion en profondeur qui va avoir lieu sur les missions et les modalités de leur exercice, avec le développement des télé-procédures et de l'administration numérique, qui va permettre de faire rimer proximité et service rendu, en facilitant les démarches et en évitant les temps d'attente et les déplacements, ce qui dans notre département, compte tenu de sa géographie, est un impératif.

Je ne méconnais pas les interrogations liées aux services publics ruraux et aux attentes de la population. Nous devons y répondre clairement avec des données objectives, et en gardant à l'esprit la qualité des services publics, sans en oublier le coût.

Nous devons avoir le souci d'un maillage territorial cohérent et d'une concertation étroite avec les élus concernés. j'y veillerai.

Devant cette, finalement, courte période qui nous sépare du 1^{er} janvier 2018, durant laquelle il n'y a pas de motif de minorer ou orienter les travaux de nos services respectifs, je vous propose une collaboration déterminée dans l'intérêt de ce département.

Soyez assuré de la détermination des services de l'Etat en Haute-Corse à œuvrer pour ce territoire et sa population, en lien le plus étroit possible avec vous afin de vous accompagner dans l'exercice des lourdes responsabilités qui vous ont été confiées.

En m'excusant d'avoir été un peu long « le choix libre que l'homme fait lui-même s'identifie parfaitement avec ce qu'on appelle sa destinée » disait Jean Paul SARTRE ;

Je ne doute pas qu'il en soit de même pour toutes les collectivités publiques. Y compris l'Etat

Je vous remercie et je suis, bien sûr, à votre disposition pour échanger sur les thèmes qui vous agrément, si vous le souhaitez.